

CR Ile de France 09/06/2018

RENCONTRE DU GROUPE APRC/Ile de France / 9 Juin 2018

Présents : Françoise Compain, Patrick Vanstavel, Catherina Imbault Holland, Emmanuel Galliot et Ghislaine Bouget

Excusés : Joseph Barbin, Christiane Paurd, Valentine Collet- Lacan, Laure Marie Galliot Lafont, Guy Couteau et sa femme, Léon Dujardin, Bernard Corbineau.

Le petit nombre de présents (5) nous a amenés à nous interroger sur la région Ile de France au sein de l'APRC. Depuis quelques temps cette région redémarre ... et même si les réunions sont de vrais moments d'échanges et de partage nous ne pouvons que constater notre petit nombre....Beaucoup d'adhérents sont très âgés et si certains manifestent toujours leur intérêt pour l'APRC il est indéniable que leur participation à une réunion régulière n'est plus envisageable.

Il semble par ailleurs que la question de la retraite ne mobilise pas les plus jeunes. La priorité pour eux est leur insertion sociale. En sortant d'un endroit ou d'un autre c'est bien souvent toute une vie qu'il faut reconstruire : rechercher un travail, une formation, un logement, fonder une famille...Bref c'est le présent qui prend le pas sur la retraite qui apparaît bien lointaine....

Nous avons évoqué également les sortants des communautés dites « nouvelles ». Pour eux, si le préjudice peut être important en nombre de trimestres, ce qu'ils mettent en avant c'est souvent la difficulté à faire de nouveau confiance. Ils ont besoin de temps pour réinvestir tous les champs de leur vie et pouvoir retisser des liens, y compris associatifs. Il est indispensable de leur démontrer que nous ne sommes pas dans une démarche sectaire.

Relancer la région Ile de France passe peut-être par interroger les plus jeunes pour savoir ce qu'ils attendent de l'APRC : un accompagnement ? un soutien juridique ? un lieu de paroles ? ...?

Nous avons abordé aussi la question du lien entre les démarches faites vis à vis du SAM et l'instance régionale. Quelles informations pouvons-nous partager dans le respect de la personne ? comment le groupe régional peut-il être un soutien? d'ailleurs doit-il l'être ?

Le travail de réécriture des statuts nous apparaît comme un bon moyen de réinvestir toutes ces questions. Ainsi que celle de la relation de l'APRC avec les autres associations.

Devons-nous nous « spécialiser » dans le juridique ? et si oui comment renforcer le pôle juridique ? ou bien rester plus généralistes ?

La question de la participation aux 40 ans de la CAVIMAC a également été abordée... L'enthousiasme n'est pas au rendez vous.! Certains pensent que si « nous y allons il faut y faire du bruit , car il y en a assez d'être gentil...» d'autres estiment que « ce n'est pas le moment pour porter de manière forte des revendications, fussent-elles légitimes »....

Face à toutes ces questions nous n'avons pas beaucoup de réponses... si ce n'est le souhait affirmé de continuer à nous réunir.

Pour ce faire et pour tenir compte des impératifs de distance et d'organisation nous avons décidé de changer le moment de la réunion. Nous continuerons à nous retrouver le samedi (car beaucoup des plus jeunes travaillent) mais il nous a semblé préférable de privilégier l'après-midi. Nos prochaines réunions commenceront donc par un repas tiré du sac à 13H et se termineront à 17H. Nous ferons ensuite une évaluation de ce nouvel horaire.

Nos prochaines rencontres se dérouleront le 20 octobre 2018, le 16 Février (avant l'AG) et le 15 juin 2019.

Au cours de nos discussions nous avons également échangé des informations:

- Pour Emmanuel et ce qui concerne l'OCC, bien que le jugement soit explicite aucune somme n'a été payé à ceux qui ont gagné. Se pose la question de faire exécuter le jugement.
- Pour Patrick , l'audience en cour de cassation est prévue le 12 septembre. L'écrit du rapporteur auprès de cette cour lui semble positif. Il a été contacté par une des juristes du défenseur des droits. Elle lui a dit par téléphone qu'elle « était horrifiée par l'attitude de la CAVIMAC » et qu'un courrier était en attente de validation pour cette dernière. Patrick ne connaissait pas le contenu de ce courrier lors de la réunion. Par ailleurs nous nous sommes interrogés sur la nature de ce courrier : rappel à l'ordre ? injonction? conseil ? médiation ? recommandation?
- Pour Ghislaine, gagnante en appel, la CAVIMAC s'est pourvue en cassation. Il s'agit d'un litige autour des 8 trimestres de noviciat et c'est la seconde cassation dans cette affaire....Reste néanmoins à faire exécuter le jugement de la cour d'appel de Paris.

Comme à notre habitude nous avons terminé ce temps de travail par un repas où les apports de chacun contribuent à une alimentation saine, équilibrée et bien arrosée....